



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 30 janvier 2026

N° 2026-41

Convocation du 23 janvier 2026

Aujourd'hui vendredi 30 janvier 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Dominique ALCALA

M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET

Mme Nadia SAADI à Mme Eve DEMANGE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BONNEFOY à partir de 15h15

M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h15

Mme Anne FAHMY à partir de 15h15

Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h15

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h40

M. Stéphane MARI à partir de 16h40

M. Patrick PUJOL à partir de 15h15

M. Michel POIGNONEC à partir de 15h15

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|--|---|---------------------|
|  BORDEAUX MÉTROPOLE | Conseil du 30 janvier 2026 | Délibération |
| | Direction Développement Economique | N° 2026-41 |

Soutien aux programmes d'action 2026 des pôles de compétitivité, des réseaux et clusters, des technopoles et de l'Agence de développement et d'innovation (ADI N-A)- Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole a adopté en 2021 son Schéma de développement économique métropolitain, structuré autour de trois ambitions majeures : l'emploi pour tous, la transition des entreprises vers des modèles vertueux, et le rééquilibrage économique et social des territoires.

Afin de mettre en œuvre son plan d'actions, la Métropole s'appuie sur un ensemble d'acteurs économiques – pôles de compétitivité, clusters, technopoles et agences spécialisées – qui jouent un rôle essentiel dans l'animation des filières, l'accompagnement des entreprises et le soutien à l'innovation. Les programmes d'actions 2026 de ces structures, validés par leurs conseils d'administration, constituent autant de leviers opérationnels au service de la stratégie économique métropolitaine.

I – Présentation synthétique des structures partenaires

1. Les pôles de compétitivité

Aerospace Valley : Pôle majeur des filières aéronautique, spatial et défense, il réunit plus de 800 membres en Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

De par ses actions structurantes et fédératrices, le pôle contribue à l'attractivité du territoire et à la transition énergétique et numérique de la filière ASD (Aéronautique spatiale défense).

Agri Sud-Ouest Innovation : Ce pôle rassemble plus de 420 acteurs de l'agriculture, l'agroalimentaire et les agro-ressources.

Il facilite l'émergence de projets innovants, l'accès aux financements et la mise en réseau des acteurs scientifiques et économiques de ces filières.

Xylofutur : Pôle dédié à la filière forêt-bois, il soutient des projets innovants dans les domaines Arbre-Forêt, Bois-matériau et Chimie-Énergie.

Il compte 212 adhérents dont 14% sur Bordeaux Métropole et 21% dans le reste de la Gironde. Ses actions portent sur la labellisation de projets R&D, l'animation de la filière, la participation à des projets européens et le soutien au réseau de startups WoodTech.

2. Les clusters et réseaux

Inno'Vin : Cluster des acteurs du secteur vitivinicole, dont 42 % basés sur la Métropole.

Il accompagne les projets innovants, anime un réseau d'entreprises sur les enjeux du développement durable et du financement, et assure un accompagnement personnalisé des entreprises.

FCBA : Centre technique industriel dédié à la filière forêt-bois. Son antenne bordelaise se concentre sur la construction bois. Ses priorités pour le territoire : animation nationale et

internationale de la dynamique WoodRise de la construction bois de moyenne et grandes hauteurs, qui bénéficie également au développement du projet WoodRise Vallée à Artigues-près-Bordeaux.

ODEYS : Le cluster ODEYS intervient auprès des acteurs de la filière construction et aménagement durables (BTP et matériaux) en Région Nouvelle-Aquitaine. Il compte 319 adhérents dont 115 sur l'agglomération bordelaise (36%).

Odeys est un moteur pour les transitions (environnementale, énergétique, digitale et sociétale) et un centre de ressources de référence.

Ce cluster structure son action en 3 piliers :

- animer le réseau (activation territoriale et rayonnement).
- faciliter l'innovation dans les opérations et les projets (impulser et accompagner l'Innovation).
- accompagner la construction et l'aménagement durables (filières et ancrage durable).

3. Les technopoles et associations

Bordeaux Technowest : Technopole historique, engagée dans les filières ASD et la transition écologique.

Le nouveau siège « Cockpit » à Mérignac accueille une cinquantaine d'entreprises stratégiques.

Technowest pilote également des projets structurants tels que :

- ZIRI, transformant les zones d'activité en écosystèmes circulaires,
- Innogaronne, dédié à l'économie circulaire, la décarbonation et la chimie verte,

Unitec : Technopole tournée vers les innovations issues de la recherche (numérique, santé/biotech, science de l'ingénieur).

Elle accompagne les projets à toutes les étapes : incubation, pépinière, croissance.

Unitec déploie de nombreux incubateurs sur le territoire.

4. ADI Nouvelle-Aquitaine : Agence régionale d'appui aux entreprises et au développement territorial.

Elle intervient sur la transformation des entreprises (financements, stratégie, digitalisation, internationalisation) et l'émergence de filières (hydrogène, innovation sociale).

Elle accompagne particulièrement pour le territoire : le développement des filières stratégiques (dont l'innovation en santé), les projets de décarbonation des entreprises industrielles (ZIBAC, Territoires d'industrie), la relance du fret fluvial, l'innovation sociale (PTCE, réseau Résonance).

5. Way4Space : Way4Space est un Think tank (centre de recherche et de réflexion) et un espace d'innovation dédié au secteur spatial. Il mène des travaux prospectifs, organise des événements fédérateurs (ex. NextSpace) et soutient l'innovation NewSpace. Way4Space contribue au rayonnement spatial de Bordeaux Métropole et au développement de coopérations industrielles, académiques et institutionnelles.

6. Tarmaq : Tarmaq est la structure métropolitaine dédiée à la diffusion de la culture aéronautique, spatiale et défense (ASD) et à l'attractivité des métiers de la filière. Elle intervient auprès d'un large public pour mieux faire connaître les réalités industrielles, les formations et les perspectives d'emploi du secteur. TARMAQ contribue ainsi à la visibilité de la filière ASD, à la valorisation de ses savoir-faire, et à la mobilisation des futurs talents indispensables à la transition technologique et environnementale du secteur.

Les missions détaillées des structures sont précisées dans l'annexe 4.

II – Financement des actions spécifiques des différentes structures en 2026 :

| Structures | Subventions accordées en 2025 [€] | Subventions sous réserve du vote du BP2026 [€] | Assiettes éligibles [€] | Part de la subvention sur assiette éligible (%) |
|------------------|-----------------------------------|--|-------------------------|---|
| Aerospace Valley | 103 500,00 | 100 00,00 | 2 757 000,00 | 3,63 % |

| | | | | |
|------------------------------------|------------|--|--------------|---------|
| Agri Sud-Ouest Innovation | 28 500,00 | 28 500,00 | 2 187 294,00 | 1,30 % |
| Inno'vin | 38 000,00 | 38 000,00 | 444 000,00 | 8,56 % |
| Institut technologique FCBA | 42 750,00 | 42 750,00 14 250 € assumés par la Direction Développement Économique ; 28 500 € assumés par le Pôle territorial Rive droite (OIM Arc Rive droite) | 89 964,00 | 47,52 % |
| Bordeaux Technowest | 886 100,00 | 866 100,00* 782 000 € assumés par la Direction Développement économique ; 84 100 € assumés par le Pôle territorial Rive droite (OIM Arc Rive droite) | 3 039 165,00 | 28,50 % |
| Unitec | 133 000,00 | 133 000,00 | 2 347 347,00 | 5,67 % |
| ADI N-A | 47 500,00 | 47 500,00 | 8 380 000,00 | 0,57 % |
| Xylofutur | 28 500,00 | 28 500,00 | 631 297,00 | 4,5% |
| Way4space | 210 000,00 | 210 000,00 | 1 205 000,00 | 17,43 % |
| Tarmaq | 188 732,00 | 188 732,00 | 747 892,00 | 25,23 % |
| Odeys | 38 000,00 | 38 000,00 | 1 151 931,00 | 3,3% |

*La diminution de la subvention de Bordeaux technowest en 2026 est liée à la fin de l'expérimentation ESS tech (20 000 € en 2025)

Le Pôle territorial rive droite (PTRD) prendra à sa charge la subvention de la métropole concernant le déploiement des actions ZIRI (36 100,00 €) et l'animation réalisée en faveur des entreprises incubées à Innogaronne (48 000,00 €) portées par Bordeaux Technowest sur la Rive droite, à savoir 84 100,00 € pour l'année 2026 sur l'enveloppe globale de 866 100,00 €.

Le PTRD prendra également à sa charge une partie de la subvention dédiée au FCBA (28 500,00 €) étant donné le projet Woodrise vallée porté par l'OIM Arc Rive droite.

Il est à noter que les programmes d'action et les budgets prévisionnels des différentes structures présentées sont annexés aux conventions jointes à la délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,
VU la délibération n°2021-603 du 26 novembre 2021 adoptant le schéma de développement économique de Bordeaux Métropole,
VU la demande n° 2026-00344 en date du 22/07/2025 formulée par le Pôle de compétitivité Aerospace Valley,
VU la demande n° 2026-00162 en date du 09/07/2025 formulée par le Pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation,
VU la demande n° 2026-00208 en date du 09/07/2025 formulée par Inno'Vin,
VU la demande n° 2026-00168 en date du 09/07/2025 formulée par l'Institut Technologique FCBA,
VU la demande n°2026-00088 formulée par Bordeaux Technowest en date du 04/07/2025,
VU la demande n° 2026-00029 en date du 23/06/2025 formulée par Unitec,
VU la demande n° 2026-00134 en date du 08/07/2025 formulée par l'Agence de Développement et d'Innovation de Nouvelle-Aquitaine (ADI NA),

VU la demande n° 2026-00269 en date du 10/07/2025 formulées par Xylofutur,
VU la demande n° 2026-00349 en date du 25/07/2025 formulée par Way4Space,
VU la demande n° 2026-00408 en date du 03/11/2025 formulée par Tarmaq
VU la demande n° 2026-00235 en date du 10/07/2025 formulées par Odeys,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le soutien apporté à ces structures favorisera la compétitivité des entreprises métropolitaines par l'innovation en particulier au regard des enjeux et défis à relever en lien avec la transition écologique,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 100 000 € en faveur du Pôle de compétitivité Aerospace Valley pour son programme d'action 2026,

Article 2 : d'attribuer une subvention de 28 500 € en faveur du Pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest innovation pour son programme d'action 2026,

Article 3 : d'attribuer une subvention de 38 000 € en faveur d'Inno'Vin pour son programme d'action 2026,

Article 4 : d'attribuer une subvention de 42 750 € en faveur de l'Institut technologique FCBA pour son programme d'action 2026,

Article 5 : d'attribuer une subvention de 866 100 € en faveur de Bordeaux Technowest pour son programme d'action 2026,

Article 6: d'attribuer une subvention de 133 000 € en faveur d'Unitec pour son programme d'action 2026,

Article 7 : d'attribuer une subvention de 47 500 € en faveur de l'Agence de Développement et d'Innovation de Nouvelle-Aquitaine pour son programme d'action 2026,

Article 8 : d'attribuer une subvention de 28 500 € en faveur du Pôle de compétitivité Xylofutur pour son programme d'action 2026,

Article 9 : d'attribuer une subvention de 210 000 € en faveur de Way4Space pour son programme d'action 2026,

Article 10: d'attribuer une subvention de 188 732 € en faveur de Tarmaq pour son programme d'action 2026,

Article 11 : d'attribuer une subvention de 38 000 € en faveur du cluster Odeys pour son programme d'action 2026,

Article 12 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées et tout acte afférent précisant les conditions des subventions accordées,

Article 13 : d'imputer les dépenses sur le budget principal de l'exercice 2026, chapitre 65, articles 65748 et 65742, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur FARNIER, Monsieur FEUGAS, Madame MELLIER, Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BONNEFOY, Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Madame LEPINE, Monsieur MARI, Monsieur MARI, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 janvier 2026

Par le/la secrétaire de séance,

Pour expédition conforme,